

Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 1

Approbation du PV de la séance du 08.07.2026

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2026 est adopté à l'unanimité soit 11 voix pour, plus 4 procurations.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 2

Vote de la taxe sur la vacance des logements d'habitation et modification du taux de majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

A) Vote de la taxe sur la vacance des logements d'habitation (TVLH)

- Institution de la taxe :

Le Maire :

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune,

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer, à 11 voix pour plus 4 procurations, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

- Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

Le Maire,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité,

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour plus 4 procurations,

Fixe le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 30 %,

Charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

B) Modification du taux de majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Par une délibération en date du 28.09.2023, le conseil municipal, avait institué une majoration de 10 % de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Selon les dispositions de l'article 1407 ter du Code général des impôts, le conseil municipal peut majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu les dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des impôts

Le conseil municipal :

Décide à 11 voix pour plus 4 procurations de majorer de 30 % le taux déjà voté le 28.09.2023, soit une majoration totale de 40% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés

Charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie

Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.

Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 3

Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal décide à 11 voix pour plus 4 procurations de nommer Madame PINS Justine, correspondant défense de la commune.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 4

Demande de subvention de la CEA

La commune a été destinataire d'un courrier de la Collectivité Européenne d'Alsace relatif au versement par la commune du Hohwald d'une contribution volontaire au Fonds de Solidarité pour le Logement sur la base d'un montant forfaitaire de 500 € par tranche de 1000 habitants.

Le conseil municipal décide à 10 voix pour, 4 procurations et une abstention de verser à la CEA une contribution de 500 € au profit du Fonds de solidarité pour le Logement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Etaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Eric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Etaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 5

Demande de subventions de différentes associations

Différentes associations (école de musique d'Andlau, école d'équitation du Scheidstein d'Illkirch-Graffenstaden, MFR de Saint-Dié) ont adressé à la commune du Hohwald des demandes de subventions.

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal, les demandes de subventions devant faire l'objet d'un examen global.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie

Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

***Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal***

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ;
Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ;
Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme
MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à
BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT
Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL
Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote
donnée à CONRAD Patrick).

N° 6

**Communauté de Communes du Pays de Barr : désignation d'un délégué à la
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées CLECT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33
relatif à la désignation de membres ou délégués dans les organismes extérieurs ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays de Barr concernant la
composition de la CLECT ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant titulaire de la
commune au sein de cette commission ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Désigne à 11 voix pour plus 4 procurations, Monsieur KOPP Jean-Marc, en qualité de
représentant **titulaire**

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

***Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal***

Séance du 22 Septembre 2026

Etaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 7

Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée en Alsace

Objet : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) Alsace

- VU l'article L.361-1 du Code de l'environnement ;
- **VU** la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plan Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (*réf. NOR : PRMEB861216C*)
- **VU** les articles L.161-6-1 et D.161-11-4 du Code rural et de la pêche maritime,
- **VU** l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux pris en application de l'article D.161-11-4 du Code rural et de la pêche maritime ;

Monsieur le Maire expose que selon les informations communiquées en date du 28.07.2026, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite réaffirmer son engagement en faveur d'un développement équilibré des sports de nature, conciliant les usages sportifs et de loisirs et la préservation des milieux naturels qui font la fierté de l'Alsace.

Pour cela, elle envisage d'adopter un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) à l'échelle de l'Alsace devant permettre aux acteurs de traduire leurs priorités en matière de **randonnées pédestre, équestre et VTT** de leur territoire et de la discipline concernée.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur une logique de partenariat :

- **La Collectivité européenne d'Alsace** est le maître d'ouvrage du plan ; elle accompagne les acteurs des sports de nature à travers les différents réseaux qu'elle anime et les outils qu'elle met à disposition des partenaires ;

- **Les comités sportifs et le Club Vosgien** développent l'offre et la gestion des grands itinéraires structurants ;
- **Les intercommunalités**, pour celles disposant de la compétence correspondante, portent une politique de développement local d'offre d'itinérance, de développement touristique, de protection de l'environnement, de mobilités, d'aménagement du territoire ... ; elles assurent la cohérence territoriale. A ce titre, elles sont concernées par la coordination et la gestion du réseau des itinéraires de leur périmètre.

La mise en place d'un PDIPR permet de garantir la continuité des itinéraires et de la qualité de l'offre du réseau de randonnée.

En effet, il donne un cadre permettant de vérifier que les nécessaires autorisations de passage sur des parcelles de terrain sont bien contractualisées auprès des propriétaires publics et privés, qu'un entretien régulier est en place, que les aménagements effectués et sécurisés sont autorisés et que les mesures de conciliation environnementales sont bien prises en compte. Il n'a toutefois pas d'effet juridique sur le droit de propriété et ne contraint donc pas un propriétaire à maintenir un sentier dont il ne souhaiterait pas ou plus le passage sur son terrain.

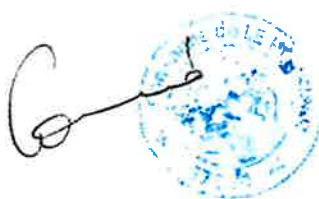
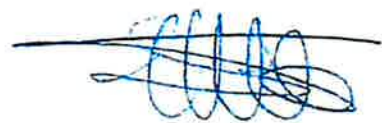
Cependant, ce plan a un effet juridique pour la seule protection **des chemins ruraux** : en effet, il prévoit un dispositif de rétablissement de l'itinéraire en cas de suppression ou d'aliénation d'un chemin rural inscrit au dit plan.

L'adoption de ce plan par la Collectivité européenne d'Alsace nécessite une consultation obligatoire de l'ensemble des communes intéressées par le plan, ou susceptibles de l'être.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, se prononce défavorablement à 10 voix contre, 3 procurations contre et 2 abstentions au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie

Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 8

Logements communaux : fixation du prix du m3 de gaz et des pellets

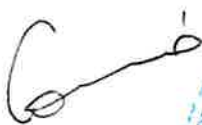
Le conseil municipal, à 11 voix pour plus 4 procurations, fixe comme suit les tarifs de gaz et de pellets à refacturer aux locataires des appartements communaux (conformément aux tarifs en vigueur) :

- Les tarifs de gaz : 1.50 € le m3 de gaz
- Les tarifs des pellets : 0.09 € le KWh

Un décompte sera fait annuellement, les tarifs évolueront en fonction des tarifs en vigueur.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Etaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Eric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Etaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 9

Relocation de la chasse communale suite au décès du locataire

Suite au décès du locataire de la chasse communale et à la demande de résiliation du bail par les héritiers à l'expiration de l'année cynégétique en cours, une nouvelle procédure de location de la chasse communale doit intervenir.

Le conseil municipal autorise, à 11 voix pour plus 4 procurations, Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la relocation de la chasse communale et notamment la convocation de la commission 4 C.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 10

Ouverture d'un compte DFT (dépôt de fonds au trésor)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture par la commune d'un compte DFT : dépôt de fonds au trésor, relatif au fonctionnement de la régie de recettes et d'avances du Gîte communal et de la Salle Polyvalente.

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour plus 4 procurations cette ouverture de compte et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie

Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marie, 1^{er} adjoint ;
Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ;
Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme
MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à
BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT
Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL
Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote
donnée à CONRAD Patrick).

N° 11

Demande de stationnement d'un maraîcher sur le ban communal

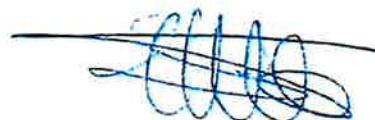
Un maraîcher de Meistratzheim souhaiterait un emplacement au sein de la commune,
les vendredi matin afin d'y vendre ses fruits et légumes.

Le conseil municipal accepte à 11 voix pour plus 4 procurations cette demande.

L'emplacement se situera derrière la mairie et un droit de stationnement de 10 € lui
sera facturer à chaque occupation.

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

***Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal***

Séance du 22 Septembre 2026

Étaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 12

**Affectation du résultat de fonctionnement 2025 : délibération complémentaire
rectificative**

Le conseil municipal modifie par la présente délibération, la délibération prise en date du 22.04.2026 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, cette dernière n'a pas tenu compte des restes à réaliser dans la présentation du calcul du résultat. Il convient de préciser que le budget a bien été constitué en tenant compte de ces RAR et de la diminution du résultat de fonctionnement reporté.

Après avoir entendu le CFU 2025

Constatant que le CFU présente un excédent de fonctionnement de :

- Budget principal : 368 458.76 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le conseil décide à 11 voix pour plus 4 procurations d'affecter le résultat comme suit :

Budget principal :

- Pour mémoire déficit d'investissement : - 45 976.79 €
- Affectation de résultat à la section d'investissement Art 1068 : 45 976.79 €
- Excédent de fonctionnement à reporter (ligne 002) : 322 481.97 €

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie



Département du BAS-RHIN

COMMUNE DE LE HOHWALD

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

*Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 22 Septembre 2026

Etaient présents : M. CONRAD Patrick, Maire ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme BAECHLER Gisèle, 2^{ème} adjointe ; Mme PINS Justine ; M. BACHER Pierre ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. MARSCHAL Régis ; Mme ADNET Sophie, Mme MEYER Sonia ; M. TISSERAND- BIEBER Éric ; M. ZUGMEYER Jean-Paul.
Étaient absents excusés : M. SCHYNOLL Jean-Luc (procuration de vote donnée à BAECHLER Gisèle), M. DEISSLER Arnaud (procuration de vote donnée à SCHMITT Anne-Sophie) ; Mme TINELLE Virginie (procuration de vote donnée à MARSCHAL Régis) ; Retard de Mme MARCHAL Laure, arrivée à 19h30 (procuration de vote donnée à CONRAD Patrick).

N° 13

Divers

- **Ecole du Hohwald** : pour le budget 2027 prévoir des tables réglables et un store pour le bureau de la directrice
- **Périscolaire** : des renseignements sont à prendre auprès de la Communauté de Communes du Pays de Barr afin de savoir si un accueil périscolaire est envisageable après 16h00

Le Maire : CONRAD Patrick

La secrétaire : SCHMITT Anne-Sophie

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Conrad', with a circular blue official stamp partially visible behind it.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schmitt', written in a stylized, cursive manner.